



VILLE DE SHANNON

Procès-verbal

Séance extraordinaire

Conseil municipal

Lundi 9 décembre 2024, à 20 h 30

Hôtel de Ville

50, rue Saint-Patrick

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

Considérant le *Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil* (817-24) et la *Politique sur la régie interne des pléniers et séances du conseil municipal*

La présente séance se tient devant un public, elle est diffusée en direct sur la plateforme Facebook de la Ville et est également enregistrée pour diffusion à l'ensemble de la population dans les jours suivant sa tenue.

En présence des conseillers et conseillères, Mme Francine Girard (district no 1), M. Réjean Côté (district 2), M. Samuel Brault (district no 3), Mme Lynn Chiasson (district no 4), M. Saül Branco (district no 5) et M. Mario Lemire (district no 6).

Formant quorum sous la présidence de Mme la mairesse, Sarah Perreault.

En présence de la directrice générale, trésorière et greffière adjointe, Marie-Josée Monderie, la greffière Mélanie Poirier et l'adjointe au greffe, Manon Pelletier.

1. Mot de Mme la mairesse

Mme la mairesse, Sarah Perreault, souhaite la bienvenue à tous les élus et les remercie de leur présence.

Mme la mairesse constate, par ailleurs, que tous les documents pertinents ont été déposés dans les délais prescrits sur la plateforme numérique prévue à cet effet.

Conformément au *Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du Conseil* (817-24), un projet d'ordre du jour de cette séance a été affiché sur le site Internet de la Ville au plus tard 12 heures avant sa tenue.

2. Avis de convocation

Conformément à l'article 323 de la Loi sur les cités et villes L.R.Q, c. C-19 (ci-après nommée « LCV ») qui prévoit que Mme la mairesse peut convoquer une séance extraordinaire du Conseil lorsqu'elle le juge à propos, par ordre verbal ou écrit au greffier de la Ville, celui-ci dresse un avis de convocation indiquant sommairement les affaires qui seront soumises à cette séance et fait notifier cet avis à chaque membre du conseil au plus tard 24 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, suivant l'article 338 LCV ou par un moyen technologique, auquel on y joint un bordereau d'envoi.

Considérant l'article 325 de la LCV qui prévoit qu'aux séances extraordinaires, on ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, sauf si tous les membres du conseil sont alors présents et y consentent.

Considérant que la greffière déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été notifié par courriel à chaque membre du conseil municipal le 3 décembre 2024, accompagné d'un bordereau d'envoi, tel qu'il appert sur les documents déposés.

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour, conformément à l'article 325 de la LCV.

Documents déposés

3. Ouverture de la séance extraordinaire

À 20 h 56, Mme la mairesse déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

4. Adoption de l'ordre du jour

354-12-24

Sur proposition de M. Mario Lemire ;

Appuyé par M. Réjean Côté ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. Mot de Mme la mairesse
2. Avis de convocation
3. Ouverture de la séance extraordinaire
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption et dépôt – Budget pour l'exercice financier 2025
6. Adoption et dépôt – Programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

5. Adoption et dépôt – Budget pour l'exercice financier 2025

355-12-24

Mme la mairesse présente le discours sur le budget 2025 et le programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027.

Considérant les articles 474 et 473.1 de la LCV concernant l'obligation d'adopter le budget et le programme triennal des immobilisations dans les délais prescrits ;

Budget 2025	
Revenus	
Taxes sur la valeur foncière et tarification	6 247 595 \$
Taxes sur une autre base	855 391 \$
Paiement tenant lieu de taxes	1 899 842 \$
Services rendus aux organismes municipaux	20 707 \$
Autres services rendus	181 628 \$
Imposition de droits	665 500 \$
Intérêts et pénalités	150 000 \$
Autres revenus	-
Transferts	885 231 \$
Sous-total des revenus	10 905 894 \$
Charges	
Conseil municipal	213 236 \$
Administration générale	1 958 142 \$
Police	992 989 \$
Sécurité publique	1 197 388 \$
Transport	2 480 647 \$
Hygiène du milieu	1 408 361 \$
Urbanisme et développement	517 895 \$
Développement	-
Loisirs	1 305 521 \$
Sous-total des services et charges	10 074 179 \$
Intérêts	166 517 \$
Sous-total Charges	10 240 696 \$
Conciliation à des fins fiscales	665 198 \$
	10 905 894 \$
Écart	(0) \$

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Samuel Brault ;

Il est résolu :

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2025 ;

De diffuser sur le site internet de la Ville le discours et les tableaux ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

6. Adoption et dépôt – Programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027

356-12-24

Considérant les articles 474 et 473.1 de la LCV concernant l'obligation d'adopter le budget et le programme triennal des immobilisations dans les délais prescrits ;

Programme triennal d'immobilisation				
Infrastructures				
Projet - Description	Plan de financement	Investissement 2025	Investissement 2026	Investissement 2027
Hygiène du milieu				
Débimètre de distribution	Gestion de l'eau	10 000 \$		
Pompe usine d'eau potable	Gestion de l'eau	25 000 \$		
Terrain - Accès aux puits	FDR	125 000 \$		
Transports				
Abris de toile industrielle (2)	Emprunt	50 000 \$		
Asphalte Rue Cedar	TECQ	500 000 \$		
Réfection et asphaltage Chemin Gosford	TECQ	1 409 646 \$		
Borne de recharge Centre communautaire et Hôtel de Ville	Subvention - HQ	25 000 \$		
Ponceaux Wexford	Subvention - PAVL Emprunt	100 000 \$		
Loisirs et vie communautaire				
Parcs municipaux - ajout de lumière	Emprunt	15 000 \$		
Parc des Draveurs	Subvention			800 000 \$
Parc de la piste cyclable - Locomotive	Subvention FRCN	200 000 \$		
Parc Hodgson	Surplus		150 000 \$	
Parc de la centrale	Subvention HQ	1 750 000 \$		
Aménagement du site des loisirs - Phase I: Reboisement Pickle ball Basket Pétanque	Emprunt	35 000 \$		

Aménagement du site des loisirs - Phase II: Mise en place jeux enfants, escalade, espace culturel et électricité	Subvention - PAFIRSPA Emprunt	1 194 450 \$		
Aménagement du site des loisirs - Phase III: Section ADO	Subvention - PAFIRSPA Emprunt		1 433 100 \$	
Aménagement du site des loisirs - Phase IV: Esthétique et utilitaire	Subvention - PAFIRSPA Emprunt			585 410 \$
Urbanisme et aménagement du territoire	Plan de financement	Investissement 2025	Investissement 2026	Investissement 2027
Accès piste cyclable Galway	Emprunt	15 000 \$		
Sentier Hillside	FDR		100 000 \$	
Piste cyclable - Rue de la Station	Subvention - TAPU	345 000 \$		
Total infrastructure :		5 799 096 \$	1 683 100 \$	1 385 410 \$

Bâtiments				
Projet - Description				
Hygiène du milieu	Plan de financement	Investissement 2025	Investissement 2026	Investissement 2027
Toiture des surpresseurs	Budget	10 000		
Transport	Plan de financement	Investissement 2025	Investissement 2026	Investissement 2027
Garage municipal - Agrandissement	Subvention - PRACIM		1 500 000	
Loisirs et vie communautaire	Plan de financement	Investissement 2025	Investissement 2026	Investissement 2027
Rénovation de la terrasse - Chalet des sports	TECQ	60 000		
Changement des fenêtres aux Chalet des sports (environ 28 fenêtres)	Subvention -HQ	56 000		
Rénovations du gazébo en petit garage	Emprunt	20 000		
Administration générale	Plan de financement	Investissement 2025	Investissement 2026	Investissement 2027
Rénovation de l'Hôtel de Ville (ventilation, facias de toiture, gouttières, maçonnerie)	Emprunt	200 000		
Total bâtiment :		346 000	1 500 000	0

Véhicules et équipements				
Projet - Description				
Transports	Plan de financement	Investissement 2025	Investissement 2026	Investissement 2027
Versatile (véhicule à fourche)	Emprunt	200 000 \$		
Camions de service - électrique	Emprunt 2025 FDR 2026 FDR 2027	85 000 \$	85 000 \$	85 000 \$
Tracteur multifonctionnel (Gazon, Déneigement, fossé)	Emprunt	150 000 \$		
Tracteur	Surplus			30 000 \$
10 Roues (16 Tonnes)	Emprunt	300 000 \$		
Trailer à asphalte	FDR		70 000 \$	
Paveuse	Emprunt		400 000 \$	
Rouleau asphalte	FDR		80 000 \$	
Pelle hydraulique	FDR			250 000 \$
Petite niveleuse	Emprunt		250 000 \$	
Tracteur à trottoir - Pelle	Emprunt			120 000 \$
Tracteur à trottoir - Souffleuse	Emprunt		120 000 \$	
Balai de rue	Emprunt	45 000 \$		
Sécurité publique	Plan de financement	Investissement 2025	Investissement 2026	Investissement 2027
Pincés de désincarcération	Emprunt	51 000 \$		
Véhicule de service incendie - Essence	Emprunt		81 000 \$	
Administration générale	Plan de financement	Investissement 2025	Investissement 2026	Investissement 2027
Génératrice HDV	Emprunt	200 000 \$		
Total Véhicules et équipements :		1 031 000 \$	1 086 000 \$	485 000 \$
Grand total :		7 176 096 \$	4 269 100 \$	1 870 410 \$

En conséquence,

Sur proposition de Mme Lynn Chiasson ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

D'adopter le programme triennal d'immobilisation (PTI) 2025-2026-2027 ;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

7. Période de questions

À 22 h 04, Mme la mairesse, invite les citoyens à poser leurs questions concernant l'adoption et le dépôt du programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027. Aucune question n'est posé.

Conformément au *Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil* (817-24), la période de questions est d'une durée maximale de quinze (15) minutes et ne porte que sur les matières inscrites à l'ordre du jour.

Toute autre question en lien avec ladite séance peut être soumise par courriel à ville@shannon.ca. Un suivi sera effectué au cours des jours suivant la séance.

8. Levée de la séance

357-12-24

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Mario Lemire ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu de lever la séance extraordinaire à 22 h 05.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹

La mairesse,
Sarah Perreault

La greffière,
Mélanie Poirier

¹ [Note au lecteur]

Madame la mairesse ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenue de le faire ; tout autre membre du Conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution n'inclut pas le vote de Mme la mairesse. Une mention spéciale est ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la mairesse ou du (de la) président(e) de la séance, le cas échéant.

Les documents déposés sont soumis à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-2.1.

L'opinion professionnelle des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.

Les élus sont régulièrement informés et invités à valider leurs actions auprès de professionnels externes étant entendu que les professionnels de la Ville sont au service de la personne de droit public que constitue la Ville de Shannon.